

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

### **DELICE HOLDING SA**

Immeuble « JOUMANA », la Zone d'Activité Kheïreddine, la Goulette 2060 - Tunis.

Le Conseil d'Administration de DELICE HOLDING SA « DH » informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le jeudi 13 Juin 2024 à 10H**, au siège social de la société sis à l'immeuble Joumena, zone d'activité Kheïreddine la Goulette, Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés
3. Approbation des conventions réglementées
4. Affectation du résultat
5. Quitus aux Administrateurs
6. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration
7. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit interne
8. Information à l'Assemblée Générale Ordinaire en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales
9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

#### **Observation :**

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2024, sont mis à la disposition des actionnaires, tout au long de la période fixée par la loi en consultation et téléchargeable via le site web : <http://www.delice.tn/> (rubrique investisseurs).

Les mêmes documents ci-dessus cités sont mis à la disposition des actionnaires tout au long de la période fixée par la loi au siège social de la société.

## **PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

### **DELICE HOLDING SA**

Siège social : Immeuble « JOUMANA », la Zone d'Activité Kheïreddine, la Goulette 2060 - Tunis.

La société DELICE HOLDING SA publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 13 juin 2024.

#### **1<sup>ère</sup> RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé**

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité individuel de la Société DELICE HOLDING SA et du rapport d'activité consolidé du Groupe DELICE relatifs à l'exercice 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve lesdits rapports.

**Cette résolution est adoptée à .....**

#### **2<sup>ème</sup> RESOLUTION : Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés**

Après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels de la Société DELICE HOLDING et aux états financiers consolidés du Groupe DELICE, arrêtés au 31/12/2023, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve lesdits états financiers.

**Cette résolution est adoptée à .....**

#### **3<sup>ème</sup> RESOLUTION : Approbation des conventions réglementées**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, telles qu'elles ont été autorisées par le Conseil d'Administration et mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

**Cette résolution est adoptée à .....**

#### **4<sup>ème</sup> RESOLUTION : Affectation du résultat**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit le résultat de l'exercice 2023 :

	En DT
Résultat de l'exercice	34 430 924
Report à Nouveau 2022	798 413
Résultat disponible	35 229 337
Réserve Légale	(1 761 467)
Bénéfice Distribuible	33 467 870
Dividendes à distribuer	32 944 357
Résultats reportés	523 513

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de distribuer un dividende en numéraire de 0,600 dinars par action, au titre de l'exercice 2023.

La mise en paiement sera effectuée le .....2024.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**5<sup>ème</sup> RESOLUTION : Quitus aux Administrateurs**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**6<sup>ème</sup> RESOLUTION : Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des Administrateurs, au titre de l'exercice 2023, à la somme globale et annuelle de ..... dinars, nette de la retenue à la source.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**7<sup>ème</sup> RESOLUTION : Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit interne**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit interne, au titre de l'exercice 2023, à la somme globale et annuelle de ..... dinars, nette de la retenue à la source.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**8<sup>ème</sup> RESOLUTION : Information à l'Assemblée Générale Ordinaire en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport présenté en application des dispositions du code des sociétés commerciales, concernant les fonctions occupées par les Administrateurs, le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoints, dans d'autres sociétés.

**Cette résolution est adoptée à .....**

**9<sup>ème</sup> RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire, pour accomplir toutes les formalités légales et notamment de dépôt, de publicité ou de régularisation quelconque.

**Cette résolution est adoptée à .....**